

Questions orales

M. Clark: Comme Ed sait bien négocier!

M. Trudeau: . . . et de moi-même, le jour de l'ouverture de la conférence fédérale-provinciale qui s'est tenue en septembre. Nous avons déclaré que nous étions disposés à reconnaître la compétence des provinces en matière d'imposition indirecte dans les secteurs des ressources et du commerce interprovincial de ces ressources.

Je signale au député qu'il a été question de cela à la réunion et que je l'ai confirmé dans ma lettre, mais le genre d'amendement que nous accepterions—et nous attendrions de voir comment il est libellé—devrait inclure ce que nous avons déjà offert et prévoir en plus . . .

M. Clark: Quelle bonne affaire, Ed.

M. Trudeau: Madame le Président, le chef de l'opposition semble être mécontent de n'avoir pas pris part à une proposition constructive visant à améliorer la résolution dont la Chambre est saisie.

Des voix: Bravo!

● (1440)

M. Trudeau: Je lui fais remarquer, madame le Président, que le ministre de la Justice a cherché à conclure un accord pendant tout l'été. A la conférence, je cherchais moi-même à en arriver à une entente.

M. Clark: C'est faux.

M. Trudeau: Depuis la toute première conférence fédérale-provinciale que j'ai présidée, en 1968, je cherchais à en arriver à une entente. Il n'y a rien de honteux à accepter un marché qui répond aux vœux déclarés de plusieurs premiers ministres provinciaux.

Des voix: Bravo!

M. McKnight: Madame le Président, je voudrais attirer l'attention du premier ministre sur le fait que le leader du gouvernement au Sénat a dit hier qu'il n'y avait pas de marché. Quoi qu'il en soit, permettez-moi de citer un passage de la page 3566 du hansard du 9 octobre:

... l'amendement que mon parti voudrait présenter confirmerait que les richesses naturelles appartiennent aux provinces, ajouterait un article à l'égard des impôts indirects et, finalement, accorderait aux provinces certains pouvoirs, limités par ceux du gouvernement fédéral, en matière de commerce, pour l'exportation des richesses naturelles non renouvelables, des produits forestiers . . .

Voilà ce que le député de Kootenay-Ouest a dit le 9 octobre. Il y a ensuite un échange commode de lettres les 21 et 22 octobre, 12 jours après que le député néo-démocrate ait prononcé ces mots, comme en témoigne le hansard. Est-ce que le premier ministre peut confirmer ou démentir qu'un marché ait été conclu au sujet du libellé de l'amendement lors de la réunion du 1^{er} octobre qu'il a tenue avec le chef du Nouveau parti démocratique?

M. Trudeau: Madame le Président, bien qu'il m'appartienne de refuser de répondre à cette question, je pense que le chef du Nouveau parti démocratique ne m'en voudra pas de dire ce qui s'est passé à cette réunion. Nous avons parlé en termes généraux. Il n'y a eu aucun échange de textes. Le premier échange de ce genre s'est en fait produit lorsque j'ai répondu à la lettre il y a deux jours.

LE PROJET DE RÉSOLUTION—LA TÉLÉDIFFUSION DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, je voudrais aussi poser une question au premier ministre qui est certainement au courant de la déclaration suivante tirée de l'infâme mémoire du Conseil privé daté du 30 août:

C'est en comité qu'on peut le mieux traiter une mesure très controversée, car il y est plus facile pour le leader du gouvernement à la Chambre et pour ses adjoints de diriger le débat sans compter que des relations plus simples et plus efficaces peuvent être maintenues avec la presse parlementaire puisque peu de journalistes suivraient les délibérations.

Maintenant que le Parlement va être bâillonné et que le débat va reprendre ailleurs qu'à la Chambre, pour quelle raison le premier ministre a-t-il refusé son appui au chef de l'opposition qui demandait que les délibérations du comité soient télédiffusées pour que les Canadiens puissent les suivre d'un océan à l'autre? Préférerait-il que les réunions du comité soient dirigées et que la presse soit manipulée comme le recommande le document du Conseil privé? Ne voudrait-il pas plutôt que cette affaire soit traitée au grand jour comme le demande le chef de l'opposition?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je ferai remarquer à l'honorable député que le débat se poursuit devant les caméras de la télévision depuis . . .

M. Clark: Vingt-quatre heures.

M. Trudeau: . . . trois semaines, je pense.

M. Clark: Vingt-quatre heures de débat.

M. Trudeau: Le chef de l'opposition crie «vingt-quatre heures de débat». Nous avons offert plus de temps, mais c'est son propre parti qui s'y est opposé.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Vous avez invoqué la règle de clôture.

M. Trudeau: Nous aurions pu disposer de bien plus de 24 heures pendant les trois dernières semaines si son parti avait accepté la prolongation des heures de séance.

M. Chrétien: De six à huit, puis jusqu'à minuit.

M. Trudeau: Pour en revenir à la question, je dois rappeler au député que la résolution reviendra à nouveau à la Chambre . . .

M. Clark: Pour une journée.

M. Trudeau: . . . où elle sera une fois de plus débattue devant les caméras de la télévision.

M. Clark: Pour une journée.